



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 120960

### Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation des directrices et directeurs d'école. Cet été, il a été décidé de stopper trois renouvellements ou recrutements d'emplois aidés sur ces missions. Faute de l'appui précieux de ces personnels dans le domaine du secrétariat et de l'accueil, les directrices et les directeurs d'école ne parviennent plus à assumer convenablement l'ensemble des multiples tâches qui leur incombent. Le Président de la République a annoncé la création de 20 000 emplois aidés. Cette annonce doit être l'occasion de rétablir sans tarder les emplois disparus dans les écoles primaires, emplois qui devront être clairement fléchés « aide administrative ». Au regard de l'importance et de l'utilité de ces postes pour les directrices et directeurs d'école, il souhaite donc connaître les mesures envisagées par le Gouvernement afin de pallier la suppression de ces emplois.

### Texte de la réponse

Les personnels employés dans le cadre des différents dispositifs de contrats aidés exercent au sein des établissements scolaires des missions visant à épauler les directeurs d'école, à contribuer au bon fonctionnement de la vie scolaire et à accompagner les élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire. Ils sont depuis cette année recrutés, quelle que soit leur mission, sous la forme d'un même contrat : le contrat unique d'insertion. Ce contrat permet de conserver en poste, par renouvellement successif, la même personne jusqu'à 24 mois dans le cas général ou jusqu'à 60 mois dans certaines conditions, notamment d'âge. Près de 41 000 contrats aidés de ce type seront mis à la disposition des académies dès le 1er octobre. Le Président de la République et l'ensemble du Gouvernement considèrent comme une priorité la prise en charge du handicap. Un effort sans précédent a été réalisé dans ce domaine, notamment lorsqu'il s'est agi de répartir les contrats aidés. Cet effort porte ses fruits et va encore être renforcé dès la prochaine rentrée. S'agissant des contrats aidés chargés d'assister les directeurs d'école, le Président de la République a annoncé le 2 septembre 2011, 20 000 contrats aidés supplémentaires dont 4 000 postes au bénéfice du ministère de l'éducation nationale et plus particulièrement au bénéfice de l'assistance à la direction d'école. Nous retrouverons ainsi un niveau d'aide à la direction d'école proche de celui constaté lors de l'année scolaire 2010-2011. Cet effort est très significatif, dans une période difficile pour nos finances publiques et qui exige de la part de chacun une gestion méticuleuse des moyens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Valax](#)

**Circonscription :** Tarn (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120960

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er novembre 2011, page 11476

**Réponse publiée le :** 29 novembre 2011, page 12556